



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Conseil du 9 décembre 2024*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Subvention 2025 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 9 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 3 décembre 2024.

**PRÉSENTS :** Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Didier GRASSI à Mattea LACAVE  
Gilles BATESTTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO  
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI  
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

**ABSENTS :**

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGGRI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention 2024 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui inscrit la compétence tourisme parmi les compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L 5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (A LA MAJORITÉ)**

**Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge**

-D'attribuer pour l'exercice 2025 une subvention de 600 000 € à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia au titre de sa mission de service public ;

**DIT**

- Que la subvention d'équilibre sera mandatée de la manière suivante :
- Un versement en janvier 2025 de 200 000€
- Un versement en mai 2025 de 200 000 € ;
- Un versement en septembre 2025 de 150 000 € ;

Le dernier versement relatif à l'exercice 2025, sera ajusté en fonction du montant de la subvention d'équilibre définitive qui sera arrêtée à partir de la comptabilité analytique et du compte administratif établi au 31 décembre 2025, par l'office du tourisme communautaire ;

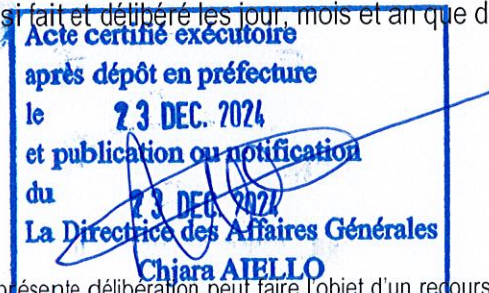
**APPROUVE**

Le projet de convention ci-annexée et autorise le Président à signer ladite convention ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Luigi Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)